RENOV ENERGIES



MR ET MME NOEL LECLERC YOUMBI 12 RUE DES FUTAIES 28500 MARVILLE MOUTIER BRULE

Devis N°20223003

Devis le 30/03/2022 MARVILLE MOUTIER BRULE

Numéro qualipac qpac/57734 Date de fin de validité RGE 30/05/2022

DEVIS AIR EAU NO 20223003

Objet:

-Pose et raccordement d'une pompe à chaleur air eau de type TOSHIBA ESTIA 65°c en fonctionnement jusqu'à -25 pour chauffée une maison de 300 m². En remplacement de votre chaudière gaz franco belge autre que condensation et enlèvement par nos soins

L'état efficacité énergétique saisonnières et de 179%

Votre technicien conseil: M TAILLANDIER ERIC Mobile 0672914761

RENOV ENERGIES 21 ROUTE DE SAINT GEORGES SUR EURES PONT TRANCHEFETU SIRET 482 242 658 00029





GLOSSAIRE

- -1: Projet daikin Haute temperature
 - Principe de fonctionnement
 - Deroulement des travaux
 - Tarificication
- -2: Index technique
 - -Desembouage reseau chauffage
 - -Shema hydraulique d'implantation chaufferie
- -3: Tarification globale, condition et garanties

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA POMPE A CHALEUR

- -Dans la nature thermodynamique la chaleur va toujours vers le point le plus froid afin de lui libérer de son énergie.
- -Dans le système de la pompe à chaleur le principe thermodynamique reste le même, l'énergie est captée à l'extérieur dans l'air ambiant.
- -Ce captage d'énergie est effectué par un système mécanique incluant un gaz frigorique ayant des propriétés de captation particulièrement intense.
 - -Ce gaz frigorifique est conditionné dans ce circuit pour créer un cycle sans fin.
- -La particularité de la pompe est de cumulé deux système frigorifique qui ont la vertu d'élever la temperature de l'eau à 65°c
- -Le premier circuit à pour but de donner une temperature fixe au deuxième circuit frigorifique.
- -Ce dernier va monter en pression ce qui élèvera la température de l'eau jusqu'à 65°c

LES + UTILISATEURS

- -Chauffage thermodynamique jusqu'à -25°c extérieur
- -Régulation lois d'eau pré réglées et auto adaptables
- -Programmation hebdomadaire
- -Réduit de jour et nuit programmable
- -Température d'eau max 65°c
- -Une distance de 50 mètres possible entre le groupe et le module

PROCEDURE DE L'INSTALLATION:

-Prestations pour la pose et mise en service d'une pompe toshiba extrême : Nouvelle génération d'échangeurs et nouvelle technologie de compresseur Twin Rotary a injection permettant un maintien des températures d'eau a 65 degrés par -25 degrés extérieur. Fabrication en Norvège.

-D'une pompe a chaleur de type

TOSHIBA ESTIA haute T°c 13.6 Kw HWT.1101HW.E ET MODULE HYDRO HWT.1101XWHT6W.E de 4,55 Compresseur de type Scroll pour le groupe exterieur et Scroll + pompe INVERTER de circulation l etas efficacité énergétique saisonnières et de 179 %

POMPE A CHALEUR:

: 9 252,34 euros HT

La procédure d'installation se déroulera suivant ces points :

- -Mise en place du module haute intérieur
- -Raccordement du circuit hydraulique existant sur le module
- -Raccordement frigorifique du module extérieur vers le module intérieur
- -Tirage au vide du circuit frigorifique et vérification du maintien
- -Raccordement des liaisons info des deux modules
- -Raccordement des puissances électriques sur les groupes
- -Mise en service de la pompe à chaleur
- -Réglage des paramètres en fonction des besoins de l'utilisateur
- -Rédaction de la fiche de mise par nos soins

Matériels:

2 Disjoncteurs Legrand 20 Ampères	37,00 euros HT
1 Disjoncteur Interdiff 40 Ampères 30min	56,00 euros HT
30 Mètres Câbles REDV 3G6	145,00 euros HT
Liaison frigo ¼ ET 5/8. Câbles	98,00 euros HT
2 Support groupe	45,00 euros HT
1Pot Anti boue	178,00 euros HT
Cuivre en diamètres 28	120,00 euros HT
Bouteille tampon a 4 piquages avec circulateur secondaire	621,00 euros HT
Avec vannes isolement	46,00 euros HT

TOTAL : 1 346,00 euros HT

Main d'œuvre mise en service :

Main d'œuvre a trois techniciens sur deux jours avec mise en service Vérification sous azote a 30 bars la liaison frigo Vérification du fluide R32

Main d'ouvre mise en service sur 8h00 a 3 personnes :

Le taux horaires 26,04 Euros x 3 Personnes x 16 Heures : 1 250,00 euros HT

CONDITIONS DE REGLEMENT:

TARIFICATION GLOBALE:

Pompes à chaleur Materiels Main d'œuvre mise en service	9 252,34 euros HT 1 346,00 euros HT 1 250,00 euros HT
Montant de la TVA 5.5%	651,66 euros
Montant TTC du marché	12 500,00 euros TTC
PRIME CEE NO XJVF1648557084 FINANCER PAR ENENS	- 2 636,10 euros TTC
RESTE A PAYER	9 863,90 euros TTC

Validité 2 mois

CONDITIONS DE REGLEMENT

- -40% à la commande
- -40% à la livraison de la pompe a chaleur
- -20% à la mise en service

GARANTIES:

- -5 ans compresseurs
- -3 ans pieces (electroniques)
- -1 an main d'oeuvre

SIGNATURE ENTREPRISE
30 03 70 82

SIGNATURE CLENT ET DATE

30/03/2022

Pour toutes questions n hésitez pas à me contacter au 0672914761

DESIREZ VOUS UN CONTRAT DE MAINTENANCE ?

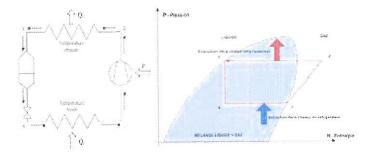
Rayez la mention inutile

OUI

NON

SHEMA HYDRAULIQUE

Ci-dessus shema de principe Haute temperature, la regulation seras effectué par loi d'eau



Ci-dessus pour info shema frigorifique et enthalpique pour le principe de fonctionnement d'une pompe a chaleur.

	Quantité	PU HT	P'T HT
	(Tonne)	(€)	(€)
Gestion des déchets générés par l'opération (quantité estimée en tonne) Nature 1+ nature 2 + nature 3 Tri, transport et dépôts des déchets dans une installation de traitement habilitée : Raison sociale-SIREN : 799365408 SAS JM AUTIN 15 rue Jean Rostand 28300 Mainvilliers			



Le 29/03/2022

Pour le dossier CEE n°: XJVF1648557084

Pour bénéficier de cette prime, vous devez nous retourner l'incitation financière signée par votre client avant le 28/04/2022 puis fournir toutes les pièces nécessaires afin de constituer le dossier de certificat d'économies d'énergie (CEE). Les pièces originales seront à renvoyer en fin de projet. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au : 01 73 31 20 06.

Le partenaire (Installateur):

RENOV ENERGIES

Siret: 48224265800029 Attn: Eric TAILLANDIER

21 route de Saint Georges 28120 NOGENT SUR EURE Projet:

BAR-TH-104 - PAC Pompe à chaleur de type

air/eau ou eau/eau

Bénéficiaire:

NOEL LECLERC YOUMBI

12 RUE DES FUTAIES, 28500 MARVILLE

MOUTIERS BRULE

L'obligé / délégataire

ENENS

Siret: 80916423900026 316 rue Benjamin Delessert

77127 LIEUSAINT

CE DOCUMENT N'EST PAS A ENVOYER A VOTRE CLIENT

ENENS s'engage (si le dossier CEE n° XJVF1648557084 pour votre client "NOEL LECLERC YOUMBI" est complet, valide et terminé avant le 01/03/2023) à vous financer l'opération dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Cette incitation financière est basée sur un taux de 5,80 € par MWhcumac classique et 5,80 € par MWhcumac précarité.

L'opération est estimée à ce jour à 454,50 MWh cumac classique soit un montant total estimé à : 2 636,10 € Net de taxe⁽²⁾.

Par défaut, ce montant vous sera versé au plus tard deux semaines après la validation de cette opération par le PNCEE.

ENENS vous donne mandat pour transmettre son incitation financière à votre client afin de l'inciter à la réalisation de travaux d'économies d'énergie <u>avant qu'il ne passe commande</u>.

Vous vous engagez à faire apparaître une incitation financière d'un montant de 2 636,10 € comme un débours sur votre facture à ce client (débours = remise en Net de Taxe appliquée sur le total TTC) (voir 2). Vous devez déclarer le montant de TVA de cette facture en appliquant le taux de TVA en vigueur pour cette opération.

Le montant sera réévaluée à la fin de l'opération en fonction :

- 1. Des données techniques (donnant le volume de MWh Cumac) indiquées sur l'Attestation sur l'Honneur (ou prioritairement sur l'attestation COFRAC, si nécessaire à cette opération).
- 2. Du statut ou du taux de précarité (si applicable) présent dans les annexes R1, BS, QVP ou R2 de l'Attestation sur l'Honneur. En cas d'absence de ce document (ou des justificatifs de précarité nécessaires), seul le volume de MWh classique sera retenu pour le calcul du montant.

Vous vous engagez à respecter toutes les règles et conditions (voir 1) fixées par le Ministère en charge de l'énergie (DGEC - PNCEE), notamment sur les performances, les normes des équipements/matériaux à installer, ainsi que les documents que vous devrez fournir en fonction de l'opération : incitation financière, cadre de contribution, devis, commande datée et signée, facture détaillée, attestation sur l'honneur datée et signée, (et si besoin: attestation RGE valide, justificatifs de précarité, attestation de déménagement, pré-visite technique, attestation COFRAC...). Vous indiquerez sur la facture toutes les informations nécessaires à la valorisation de ce projet en CEE.

Toute fausse information, fausse déclaration ou le non-respect de ces conditions provoqueraient le non-paiement du montant indiqué cidessus, et si déjà payé, son remboursement intégral de votre part.

Votre client ne peut prétendre qu'à une seule contribution incitative pour cette opération dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Vous fournirez donc exclusivement à ENENS l'ensemble des documents permettant à votre client de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie et vous ne signerez aucun accord similaire avec aucun autre acteur dans le cadre de ce dispositif pour cette opération précise.

ENENS se réserve le droit d'effectuer des contrôles directement auprès de votre client pour vérifier la mise en oeuvre effective et dans les régles de cette opération.

Fait à LIEUSAINT le 29/03/2022

Mohamed BENNAMA - PRÉSIDENT



(1) Pour rappel : les conditions à respecter sont disponibles dans la fiche d'opération : BAR-TH-104 PAC Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau sur le site du Ministère en charge de l'énergie : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees

(2) Les Primes CEE restituées au bénéficiaire sont non-soumises à la TVA suivant l'artcle 267 2e du II du Code Général des Impôts.





Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie(CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans ce cadre, la société ENENS s'engage à vous apporter :

PAC Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	BAR-TH-104	Voir toutes les conditions contractuelles dans la lettre d'engagement (page 2)
Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
dans le cadre des travaux suivants (1 ligne par opération)	:	
un produit ou service offert :d'	une valeur de €;	
☐ un audit ou conseil personnalisé, remis sous forme écrite au bénéficiaire (valeur €);		ur€);
(valeur de la bonification = €);		
☐ un prêt bonifié d'un montant de € proposé	é par au taux effecti	f global (TEG) de %
un bon d'achat pour des produits de consommation	€;	
une prime d'un montant de 2 636,10 €		

au bénéfice de : NOEL LECLERC YOUMBI

Tel: 06 50 18 10 04

Email: jackysorel@gmail.com

12 RUE DES FUTAIES

28500 MARVILLE MOUTIERS BRULE

*Calculs et conditions d'obtention de la prime sont indiqués page 2.



Date de cette proposition: 29 mars 2022

Signature:

Mohamed BENNAMA - PRÉSIDENT



Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre? https://www.enens.fr - 01 73 31 20 06

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE: https://www.faire.gouv.fr

Tél: 0 808 800 700 3 11 15

En cas de litige avec porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur de la consommation (6° de l'article L611 - 1 du code de la consommation) : AME CONSO

> tel: 09 53 01 02 69 - email: administratif@mediationconso-ame.com 11 Place Dauphiné 75001 - Paris - https://www.mediationconso-ame.com

Page 1/2 N°: XJVF1648557084

Lettre d'engagement

NGEL LECLERC YOUMBI 12 RUE DES FUTAIES 28500 MARVILLE MOUTIERS **BRULE**

ENENS SIREN: 809164239



ENENS s'engage, si votre dossier est complet et valide à vous faire bénéficier d'une Prime Energie au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Quand votre foyer peut justifier d'un niveau de revenu fiscal inférieur à certains plafonds (voir ci-dessous), l'incitation financière est bonifiée. Dans votre cas, vous avez déjà indiqué vos informations fiscales et si après contrôle ces informations restent inchangées, le montant de votre prime est estimé à ce jour à : 2 636,10 €. Cette incitation financière apparaîtra comme un débours (remise appliquée au total TTC) sur la facture finale de la société RENOV ENERGIES, et elle sera revue en fin de travaux en fonction :

- 1- Pour la prime et la surprime : des données techniques (donnant le volume de MWh Cumac) indiquées par votre installateur sur l'Attestation sur l'Honneur en cohérence avec sa facture.
- 2- Pour la surprime: de la validité de votre justificatif de revenu. En cas d'absence ou d'invalidité du justificatif, seule la prime rentrera dans le montant de
- 3- La prime est calculée sur des taux non-révisables de 5,80 €/MWhC classique et 5,80 €/MWhC précarité. Cette opération est évaluée, à ce jour, à 454,50 MWhC classique et 0.00 MWhC précarité.

Votre facture des travaux devra être cohérente avec votre justificatif de revenu, c'est-à-dire: au nom du déclarant fiscal et à son adresse fiscale (ou complétée par une attestation de déménagement ou de résidence secondaire). Toute fausse déclaration ou faux justificatif invalidera le droit à cette incitation financière ou son remboursement. Cette prime n'est pas cumulable avec des aides à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ni avec d'autres contributions basées sur le dispositifs des certificats d'économies d'énergie.

Votre dossier devra être complet avant le 29/03/2023 (date de facture des travaux). Pour obtenir cette prime, vous vous engagez à respecter toutes les règles fixées par le Ministère, notamment : les performances des produits/matériaux à installer, la qualification RGE de votre installateur (si nécessaire), la liste des documents à fournir ainsi qu'accepter toute viste de contrôle après travaux. Les conditions d'obtention de cette prime, sa formule de calcul (BAR-TH-104 - PAC Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau), ainsi que les conditions de bonifications de votre prime sont disponibles sur le site du Ministère en charge de l'énergie : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr. Pour bénéficier de cette prime, vous devez signer et retourner ce document avant le 28/04/2022.

Date: 29 mars 2022

Mohamed BENNAMA - PRÉSIDENT

Adresse postale (pour envoyer des documents): Consoneo - SERVICE PRIMES

6 rue Romain Rolland - 33310 LORMONT

Bénéficiaire : NOEL LECLERC

Date: 29/03/2022

12 RUE DES FUTAIES 28500 MARVILLE **MOUTIERS BRULE**



Vous avez droit à une Prime Energie (sans condition de revenus)

Mais en plus, si votre revenu fiscal de référence est inférieur à la grille ci-dessous, cette prime sera bonifiée.

Nombre de personnes dans le ménage	Plafonds catégorie "ménages modestes" (€)	Plafonds catégorie "ménages précaires" (€)
1	19 565	15 262
2	28 614	22 320
3	34 411	26 844
4	40 201	31 359
5	46 015	35 894
+1	+ 5 797	+ 4 526



Si vous n'avez pas encore fourni les informations nécessaires et vous pensez que votre foyer est dans les critères de revenus de la prime bonifiée, indiquez à la société RENOV ENERGIES :

- Votre/vos N° de déclarant fiscal (en rouge)
- Le/les N° de votre dernier avis d'imposition (en vert)

Vos references

Déclarant 2 (C): Déclarant 1 (C): Numéro fiscal

Référence de l'avis : 21 94 0056645 02

Adresse d'imposition au 01/01/2021 : BATIMENT C - APPARTEMENT C06 71 AV DU GEN DE GAULLE

94240 L HAY LES ROSES

Numéro de rôle : Numéro FIP: 940 14 12 3898069789 3 A

Date de mise en recouvrement: 31/07/2021 Date d'établissement : 06/07/2021

Identifiant service :

94012

Vos contacts

dans votre espace particulier sur impots gouv.fr au 0 809 401 401 * Par té léphone Par messagerie sécurisée

Sur place

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») auprès de votre centre des finances publiques

SIP L'HAY-LES-ROSES

4 RUE DISPAN SAID L'HAY FRESNES-CHEVILLY-RUNGIS

94246 L'HAY-LES-ROSES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

71 AV DU GEN DE GAULLE BATIMENT C - APPARTEMENT CO6 OU YOUMBI JACQUELINE SOREL YOUMBI NOEL LECLERC 94240 L HAY LES ROSES

Somme qu'il vous reste a payer

2 382,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

27 décembre 25 novembre 25 octobre 27 septembre 2021: 2021: 2021: 2021: 595,00 € 595,00€ 597,00 € 595,00€

Compte qui sera débité: FR76 3006 6108 090X XXXX XXX0 163 Identifiant de la banque : CMCIFRPPXXX

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050023J17C4J417618PAS2A21 Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2021

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts :

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s)

46 598

2,50

UNZ Zao m

prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020 Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis